
**Rapport de la commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.10PR
concernant
les comptes pour l'année 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 26 avril, 3 et 19 mai 2021 pour examiner les comptes 2020.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO, excusée et remplacée par Monsieur Stéphane BALET, Messieurs Jean-Claude DYENS, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, excusé le 3 mai, Ervin SHEU, Roland VILLARD, et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du service des finances. Nous les remercions pour les informations claires et détaillées qu'ils ont fournies à la Commission.

La Commission a pris connaissance du rapport complet et du rapport succinct relatif à la vérification des comptes annuels établis par la fiduciaire BDO SA.

Résultat de l'exercice

L'exercice 2020 se solde par un bénéfice net de KCHF 10' (KCHF = 1'000 CHF) alors que le budget prévoyait un déficit de KCHF 4'414'.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a eu des incidences non négligeables sur les comptes de la ville au 31.12.2020 avec un impact de l'ordre de KCHF 3'800', soit des diminutions des recettes pour KCHF 3'880' avec des économies possibles de KCHF 1'650' et charges supplémentaires de KCHF 1'580'. On peut notamment relever les éléments suivants :

- Fonds de soutien aux personnes physiques et morales de KCHF 500'
- Bons de CHF 50.- aux collaborateurs soit KCHF 53'
- Bons d'achat en collaboration avec la SIC KCHF 20'
- Opération Yverdon solidaire KCHF 20'
- Opération repas collaborateurs KCHF 12'
- Aide financière unique à un groupe de la place KCHF 30'
- Maintien des subventions accordées aux sociétés culturelles KCHF 485'
- Aide aux acteurs culturels et sportifs dans le cadre de budgets non utilisés KCHF 100'
- Remboursement des billets pour les spectacles annulés KCHF 165'
- Maintien des subventions accordées aux sociétés sportives KCHF 285'
- Renoncement de l'encaissement des loyers commerciaux et DDP KCHF 195'

Le total final des aides financières octroyées par la Ville se monte à fin 2020 à KCHF 1'870'.

Par rapport aux comptes 2019, on note les différences principales suivantes :

Charges

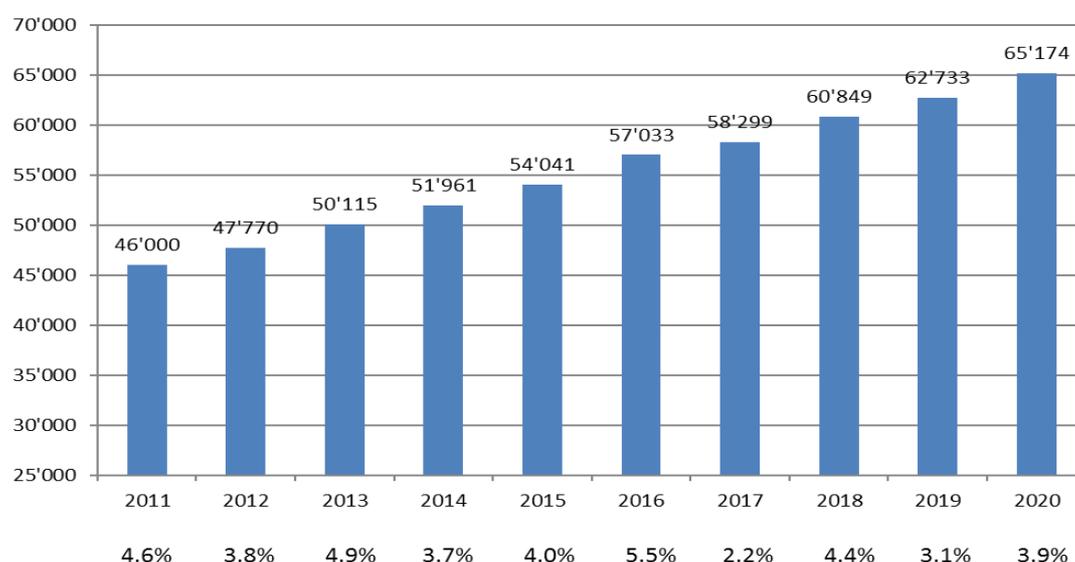
Imputations internes

Augmentation liée au montant de la dette et la ventilation des intérêts dans les divers comptes ainsi qu'une augmentation du coût de PNV.

Fonds

Concerne principalement une affectation de KCHF 2'450' au fonds de renouvellement réseau eau, ainsi qu'une très légère augmentation des fonds déchets KCHF 18'.

Charges en personnel



Les charges en personnel continuent d'augmenter ceci dans une proportion quasi identique à 2019. Les charges ont progressé de 3.9 % environ en 2020 contre 3.1 % en 2019). Cette progression est plus faible que celle budgétée grâce aux économies en relation avec des engagements retardés et à une inflation minimale, qui réduit les adaptations à l'évolution du coût de la vie, comme ces dernières années. Toutefois, le taux d'augmentation des charges de personnel reste supérieur au taux d'évolution des revenus de la Ville, comme les années précédentes. A titre informatif, la Ville emploie au 31.12.2020 l'équivalent de 511 ETP (emploi temps pleins).

Aides et subventions

La différence provient essentiellement de la reprise en 2020 de l'AVASAD soit un montant de KCHF 2'770'.

Participations aux collectivités publiques

Peu de variations en regard de 2019, néanmoins, la facture sociale augmente de KCHF 515' et la participation aux transports du Nord-Vaudois de KCHF 167'.

Intérêts de la dette

Taux moyen de la dette au 31.12.2020 : 1,40 % soit en amélioration de l'ordre 0.1 % par rapport à 2019 (moyenne cantonale des communes de l'ordre 1.5 %)

Biens, services et marchandises

Baisse du prix du gaz de KCHF 2'670', augmentation du prix de l'électricité de KCHF 1'120', diminution des charges suite à la vente des CAD KCHF 2.070'.

Revenus

Prélèvement sur les fonds

Concerne principalement un prélèvement au fonds de renouvellement du réseau électrique pour KCHF 900', les débiteurs douteux pour KCHF 403' et le fonds de la CIP (Caisse Intercommunale de Pensions) pour KCHF 200'.

Remboursement des collectivités publiques

Retour de la péréquation intercommunale de KCHF 1'800', compensation pour la RFFA KCHF 633' et une aide COVID cantonale pour REAJY pour KCHF 221'.

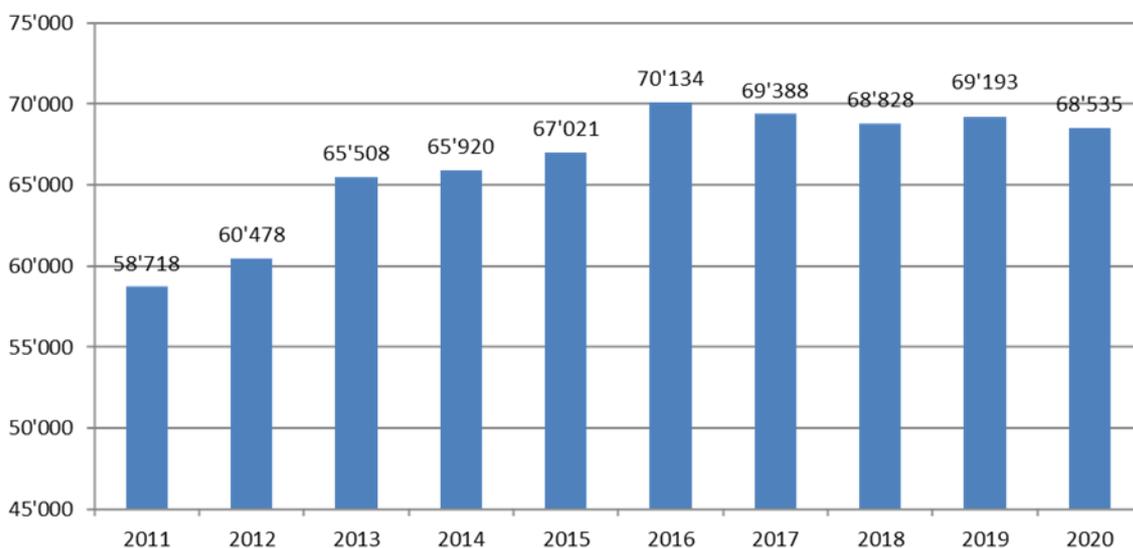
Taxes, émoluments et ventes

Ce poste est fortement impacté par la crise du COVID notamment les rentrées liées aux parcomètres, aux amendes, à l'encaissement de la billetterie des théâtres.

Revenus du patrimoine

Enregistre le gain comptable lié à la vente d'actif à Sagenord SA pour KCHF 4'950' dont la moitié a été attribuée au fonds de renouvellement du réseau d'eau. Par ailleurs, les loyers & DDP non encaissés en 2020 suite à la crise sanitaire représentent un montant de KCHF 195'.

Recettes fiscales



Les recettes fiscales sont en légère baisse en 2020 notamment sur les personnes physiques mais il y a lieu de garder à l'esprit que suite à la reprise des charges liées à l'AVASAD par le Canton le taux d'imposition a baissé de 1.5 point.

Dans le cadre des personnes morales, on enregistre une forte augmentation de l'ordre de KCHF 2'380' (vs budget 2020) ceci principalement suite à des impôts payés sur le bénéfice par trois entreprises yverdonnoises. Il sera intéressant de voir s'il s'agit d'une situation pérenne ou au contraire d'une opération unique.

De ce fait, la valeur du point d'impôt est également en légère augmentation à CHF 26.30 par habitant à Yverdon-les-Bains (CHF 25.70 en 2019). A titre informatif le point d'impôt

global pour 2020 se chiffre à CHF 787'433.--. 25.04 % des contribuables yverdonnois ne paient pas d'impôts ce qui représente 39.1 % de la population yverdonnoise.

Investissements

Le total des investissements se monte à 29.40 millions, en baisse par rapport au niveau record de 2019 soit 58.59 millions. Il y a lieu de prendre en considération que ce montant comprend une recette d'investissement de 7.51 millions suite au transfert d'actifs dans Y-CAD SA.

Les principaux investissements en 2020 concernent :

- 8.14 millions pour la route de contournement av. des 3 Lacs (APA)
- 3.55 millions pour le Collège des Rives et la caserne du SDIS
- 8.18 millions pour la réhabilitation de la STEP
- 3.22 millions pour la rénovation du Stade Municipal
- 1.35 million pour la réalisation de la salle de gymnastique de Pestalozzi

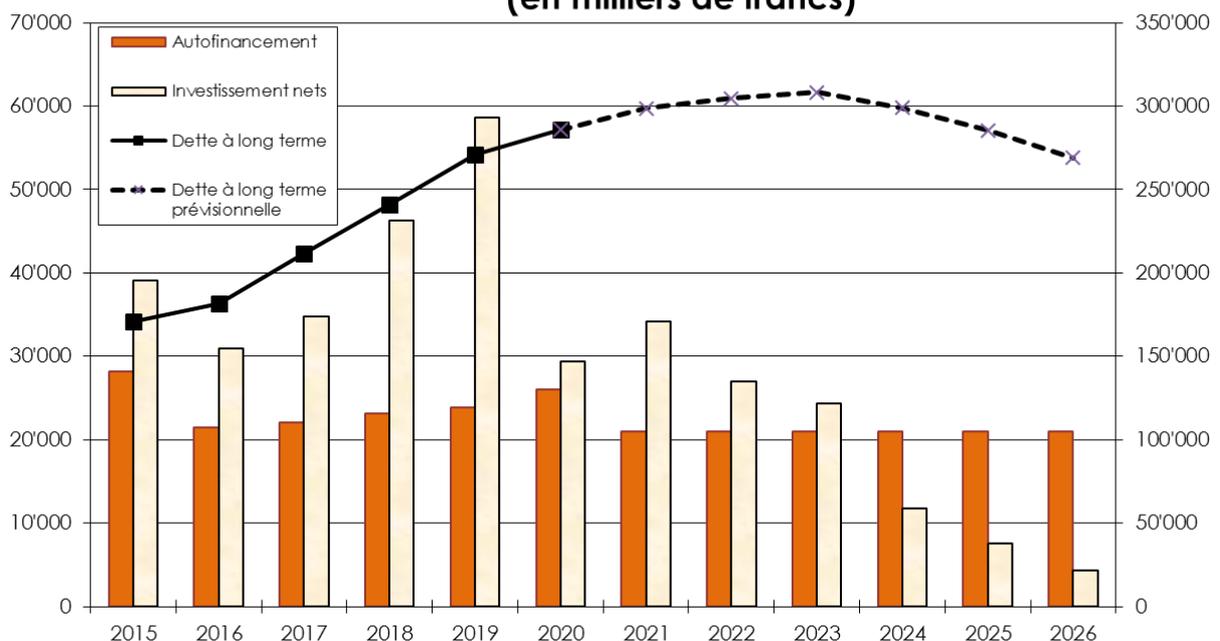
Dettes et autofinancement

Le total des emprunts à moyen et long terme se monte à CHF 285 millions (271 en 2019). Ce n'est qu'à partir de 2023 que la dette devrait se stabiliser et se réduire en 2024 pour autant que le plan des investissements soit respecté !

Les intérêts passifs ont heureusement été plus bas que budgétés, ceci en relation avec l'évolution des taux et le renouvellement des emprunts à des conditions plus favorables avec un taux moyen de 1.4 % au 31.12.2020.

Une bonne nouvelle, l'amélioration très nette du degré d'autofinancement qui augmente à 89 % (41 % en 2019 et 50 % en 2018). Ce taux d'autofinancement doit continuer à rester à ce niveau ceci avec une maîtrise rigoureuse des investissements. En cas de nouveaux investissements importants provoquant une baisse du degré d'autofinancement, cela impliquera des problèmes au niveau de la marge dans la gestion du ménage communal, avec comme conséquence des problèmes récurrents de trésorerie.

AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS NETS ET DETTE à LONG TERME (en milliers de francs)



Perspectives

Le fait réjouissant est l'augmentation du montant des impôts perçus pour les personnes morales, néanmoins, il n'y a aucune certitude que ces montants soient pérennes dans le temps vu que cela concerne trois entreprises.

Au vu de la situation liée notamment à la crise du COVID-19 avec des rentrées très certainement plus faibles que celles escomptées au travers du budget 2021 notamment au niveau des personnes morales, atteindre l'équilibre comptable devient de plus en plus compliqué.

Malgré une augmentation des charges et une baisse des revenus suite à la crise précitée, la COFI salue les mesures prises par la Municipalité pour limiter les impacts et les conséquences de la pandémie sur les personnes les plus vulnérables et les entreprises yverdonnoises.

La Commission des finances invite la Municipalité à faire preuve d'un esprit critique sur les investissements futurs notamment au vu des incertitudes liées aux nombreux enjeux des prochaines années et afin d'éviter une explosion de la dette avec des conséquences négatives graves pour les citoyens comme pour les autorités.

Contrôles externes

La COFI relève avec un très grand plaisir que la fiduciaire BDO n'a émis aucune remarque sur la tenue des comptes de la Ville en 2020.

La Commission des finances rejoint la fiduciaire sur la qualité de l'organisation de la bourse communale et l'excellente collaboration entretenue avec M. le Boursier et ses collaborateurs et les félicite pour leur précieux et important travail.

Commentaires sur les comptes

L'évolution du plan comptable pour ventiler les dépenses de façon plus claire explique certaines différences entre le budget et les comptes, notamment au niveau des amortissements. Par exemple, alors que le budget prévoyait l'amortissement global des bâtiments et ouvrages de génie civil, les comptes différencient l'amortissement des ouvrages de génie civil et de l'assainissement d'une part, des bâtiments et constructions d'autre part.

Notons que le tableau des investissements figurant dans les comptes doit être pris dans son ensemble, les dépenses étant ventilées par nature et non par préavis, un chiffre négatif dans la colonne « disponible ou dépassement » ne signifie pas nécessairement un dépassement du budget global d'un préavis. Tous les postes ont été vérifiés par la fiduciaire et mis en corrélation avec les budgets votés.

Par ailleurs, la COFI remercie la Municipalité d'avoir pris note de son souhait d'une épuration des crédits d'investissement puisque le plus ancien remonte dorénavant à 2005 (2019 / 1977). Elle l'encourage dans la poursuite de ses efforts afin de voir que les crédits d'investissement ouverts soient clôturés dans les meilleurs délais mais au plus tard dans les 10 ans suite à leur mise en place permettant ainsi d'avoir une meilleure lecture des projets en cours.

Le mode de calcul des intérêts internes a également évolué. Il est désormais de 30 % des investissements consentis.

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
12	101.3528.01	Promotion économique	Une facture pour Y-Start de CHF 58'000.- a été adressée trop tardivement pour 2019
12	101.3659.00	Dons, aides et subventions diverses	Outre le fonds de soutien de CHF 500'000.-, ce compte enregistre tous les achats (masques/gels) liés à la crise sanitaire
16	131.3012.05	Indemnités de départ	Budget calculé sur la moyenne des 5 dernières années
16	131.4809.00	Prélèvement sur le fonds de réserve	Concerne le fonds CIP
22	173	Stades	Comprenant tant le Stade Municipal que le Stade de l'USY. La COFI exprime le désir d'avoir une séparation comptable entre les deux sites
24	173.3312.00	Amortissement des bâtiments, constructions	Amortissement du stade KCHF 83' et amortissement de l'USY KCHF 34' La COFI remarque que dans plusieurs comptes des divers services, il n'est pas budgétisé des amortissements correspondant à la politique mise en place par la Ville. Elle demande pour les prochains budgets une meilleure planification de ces amortissements.
24	190.4363.00	Remboursements de dommages	Remboursement de l'ECA suite à un coup de foudre qui a causé dégâts informatiques
24	190.4356.00	Facturation de services à tiers	Augmentation des prestations rendues par la Ville aux communes voisines avec le développement du géoportail
24	193.4501.00	Contributions et subventions fédérales	Soutien à un projet de cyberadministration
26	200.3184.00	Frais contentieux et poursuites	Retard au niveau du transfert des dossiers en souffrance de la part de SSP. Suite à des discussions entre les services et afin d'assurer un bon traitement des demandes, un point de situation trimestriel sera effectué entre SSP et la Bourse communale.
26	210.4090.00	Impôts divers récupérés	Le montant est difficile à chiffrer, il se base sur une moyenne des 5/6 dernières années
26	210.4221.00	Intérêts c/c et intérêts de retard	Il s'agit de la part communale sur les intérêts de retard concernant le paiement des impôts au taux de 5 %
28	220.3210.00	Intérêts et frais bancaires	La Commune a payé un montant de CHF 47'703.- d'intérêts négatifs en 2020.
28	220.3809.00	Attribution au fonds de réserve	Représente la part du résultat de la vente des actifs à Sagenord SA au fonds de renouvellement des eaux considérant que le réservoir de Chamblon a été complètement amorti dans les comptes.

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
28	220.4242.00	Gains comptables sur immeubles	Le budget prévoyait notamment la vente de la ferme des Cygnes. Cette opération ne s'est pas encore concrétisée suite à des oppositions sur la demande de permis de construire
28	221.3528.00	Participation du canton à des charges d'économies publique d'agriculture	Cette compensation provenant de la Confédération suite à l'entrée en vigueur de la RFFA est pérenne.
34	344.31441.31 & 344.3141.32	Entretien-rénovations des bâtiments PF & Amélioration des bâtiments PF	La remarque concerne plusieurs comptes du service, dans les faits il s'agit d'une enveloppe globale utilisable par le service.
36	346.4231.00	Loyers bâtiments patrimoine financier	Le loyer du DDP des Bains thermaux de CHF 91'250.- jusqu'en 2070 est escompté dans la comptabilité, il s'agit d'une écriture comptable.
40	426.4313.00	Emoluments administratifs	Les émoluments n'ont pas encore été adaptés malgré les recommandations de la Cour des comptes
42	160.3011.00	Traitements	Cela correspond à 0.2 ETP
42	311	Plantages	Tout en étant consciente du caractère social que jouent les plantages de la Ville, la COFI réitère sa remarque qu'elle souhaite que ces comptes soient équilibrés
44	33	Vignes	La COFI souhaite également que ces comptes soient équilibrés
48	455.4342.01	Collectes de déchets non-ménagers	Représente 250 tonnes à CHF 330.- /tonne
52	516.3188.00	Frais de transport	Comprend également l'ouverture du Collège des Rives
58/59/60	575 / 576 /577 /578	Camps (divers)	La COFI relève que la baisse des recettes des camps est due pour une part à la crise sanitaire et pour une autre part à l'entrée en vigueur de l'Arrêt du Tribunal Fédéral sur la participation des parents
60	700.4902.00	Prestations internes fournies	Ventilation / répartition des charges de JECOS dans les divers comptes du dicastère dont ceux de l'entente de scolaire.
64	713.3011.00	Traitements	Correspond à 0.68 ETP
70	719.4515.00	Participation du canton, prévoyance sociale	Participation à Mini-pic 2020
88	7	Culture	La COFI relève que ce dicastère a été fortement impacté au niveau des rentrées suite au report des manifestations liées à la crise sanitaire rendant ainsi la comparaison difficile avec l'exercice précédent

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
90	152.3653.00	Aides, subventions culture, loisirs	Comprend notamment l'Association Numerik Games pour KCHF 120', la Dérivée pour KCHF 35', la Fête de la Musique pour KCHF 40', les Artpenteurs pour KCHF 50', Les Brandons pour KCHF 40' et divers pour un total de KCHF 487'
90	152.3653.01	Aide à l'école de musique	Correspond à CHF 9.50 par habitant au Fonds Ecole de Musique
92	153.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	Le paiement des cachets a été effectué dans une grande partie malgré le report des spectacles
94	157	La Marive	La Marive représente une charge journalière de CHF 3'976.50, ce chiffre est à pondérer vu la crise sanitaire.
100	807.3809.01	Attribution débiteurs douteux	Concerne principalement deux débiteurs qui ont été provisionnés à 100 %. Des plans de paiement ont été mis en place.
102	810.4341.00	Taxes uniques de raccordements	Concerne trois importantes constructions à Y-Parc : Incyte : KCHF 185', DP Construction : KCHF 156' et Y-Technocity : KCHF 150'
106	830.4809.00	Prélèvement sur le fonds de réserve	Prélèvement sur le fonds de réserve afin de conserver une marge de CHF 75.- par client conformément aux dispositions légales
110	837.3189.00 & 837.4342.08	Autres prestations de tiers / Location du réseau	A ce jour, il y a 18'526 UU (Unité d'utilisation = 1 prise optique)
110	838 / 839	Energie solaire participative / Production scolaire	La COFI s'étonne du manque de commercialisation de ce type de produits à des consommateurs externes à la Ville

Considérations :

Sur la base de l'examen des comptes, la Commission des finances propose de prendre les mesures spécifiques suivantes :

- une estimation plus réaliste de certains revenus notamment des amendes et des redevances ;
- une vision claire des dépenses d'investissement avec notamment l'incidence complète au niveau de ces coûts sur le budget de fonctionnement ;
- une augmentation des collaborations interservices permettant une meilleure efficacité de l'administration communale ;
- une maîtrise des charges du personnel qui passe peut-être au travers de diverses mesures telles que :
 - une réallocation des ressources interservices
 - amélioration de la communication interservices permettant de créer des synergies
 - une mise à disposition de ressources interservices sur un projet avec une seule direction.

La Commission des finances s'inquiète des enjeux futurs sur les finances communales de notre Ville pour la prochaine législature avec notamment la révision de la péréquation intercommunale ainsi qu'une libéralisation du marché du gaz.

Dans ce cadre, elle invite les membres de la Municipalité à rester actif dans les divers cercles d'influence au niveau régional, cantonal et fédéral afin de défendre au mieux les intérêts de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

La COFI préconise que chaque investissement doit être maîtrisé et planifié afin d'être en adéquation avec la planification financière de la Ville au risque de voir un héritage non maîtrisable pour les prochaines générations.

La situation économique liée à la crise du COVID19 avec une baisse très certainement des rentrées fiscales va engendrer des conséquences non négligeables sur les comptes 2021 respectivement le budget 2022. Dès lors, la COFI émet le vœu que certains investissements votés par le Conseil communal soient éventuellement décalés dans le temps ceci en fonction de leur degré d'urgence.

Considérations :

La Commission demande à la Municipalité de travailler intensivement la question des finances communales, en particulier sur les quatre axes suivants pour limiter ces effets, soit :

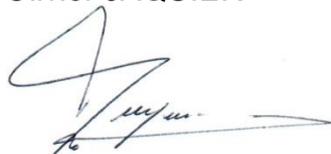
- Maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses dans l'ensemble des services de la Ville.
- Rechercher et mettre en œuvre de façon systématique les possibilités d'économies de toutes natures.
- Maintenir les investissements à un niveau en relation avec la situation financière de la Commune afin de planifier dans un proche avenir un amortissement réaliste de la dette.

La Commission des finances attire l'attention du Conseil communal sur la situation tendue, actuelle et prévisible, pour les prochaines années, des finances communales et le prie d'en tenir compte dans ses futures décisions.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis PR21.10PR relatif aux comptes 2020 tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Jaquier', with a horizontal line extending to the right.

Président

Yverdon-les-Bains, le 30 mai 2021